

	RECOMMANDATIONS PRELEVEMENT et ACHEMINEMENT des PLACENTAS POUR PCR TOXOPLASMOSE	7998.2 2 Page 1/2
Votre référence: 6143-PREA-FI-7998		Autre référence : FI-2014-0007

A - OBJET :

Expliquer les modalités de prélèvement et d'acheminement des **placentas** au laboratoire de Parasitologie et Mycologie du CHU de Dijon en vue de la recherche de *Toxoplasma gondii* par PCR (+/- inoculation à la souris) dans le cadre du diagnostic **néonatal** de la toxoplasmose congénitale.

B – DOMAINE D'APPLICATION :

Personnels des services hospitaliers et des laboratoires extérieurs en charge du prélèvement et/ou de l'envoi d'un placenta au laboratoire de Parasitologie – Mycologie du CHU de Dijon.

C – DOCUMENTS ASSOCIES :

Documents internes :

(accessibles depuis le manuel de prélèvement du laboratoire : <http://mp-ptb.chu-dijon.fr/bons-et-formulaires,4.html>?)

- ✓ [6143-PREA-IM-8198](#) « Renseignements cliniques en vue du diagnostic néonatal de la toxoplasmose par PCR sur Placenta »
- ✓ Fiche d'accompagnement des prélèvements transmis au CHU

Documents de références :

Recommandations du CNR toxoplasmose : http://cnrtoxoplasmose.chu-reims.fr/wp-content/uploads/2012/06/Recommandations-placenta-def_13102011.pdf

D – RECOMMANDATIONS POUR LE PRELEVEMENT :

Envoyer au laboratoire si possible le **placenta dans sa totalité**. Sinon un minimum de **100 grammes** est nécessaire. *En cas de quantité insuffisante, l'analyse sera réalisée mais un commentaire sera associé au résultat.*

L'échantillon doit être conditionné dans un **réipient propre et hermétique**.

Avant l'envoi, le prélèvement est conservé à + 4°C dans de l'eau physiologique stérile **additionnée d'antibiotiques** pour éviter la contamination bactérienne pendant le transport.

Préparation du mélange antibiotique : dissoudre dans 4 ml d'eau physiologique stérile :

- ✓ 1 flacon de poudre pour préparation injectable de Pénicilline G 5MU
- ✓ 1 flacon de poudre pour préparation injectable d'Amikacine 500 mg ou de Gentamycine

Asperger le prélèvement de la solution antibiotique

Joindre au placenta un tube de sang prélevé sur tube sec de la mère ainsi que de l'enfant (sang de cordon). Prévoir l'envoi d'un tube de sang de l'enfant prélevé à 3 jours pour le suivi sérologique.

Les échantillons doivent être identifiés avec au minimum les informations suivantes : NOM, prénom, date de naissance ; nature du prélèvement, date et heure du prélèvement.

Il est important de prévenir le Laboratoire de Parasitologie du CHU de Dijon de l'envoi du prélèvement afin de permettre la prise en charge optimale de l'examen :

03.80.29.33.01 (secrétariat) ou 03.80.29.57.28 (laboratoire)

E – RECOMMANDATIONS POUR L'ACHEMINEMENT :

Les prélèvements doivent être acheminés au laboratoire par transporteur dans un triple emballage en respectant les Instructions ADR P650 (par route) ou IATA 650 (par air).

- A température ambiante si le délai d'acheminement est inférieur à 6-8 heures
- A **+4°C** si le délai est supérieur à 6-8 heures

Adresse de livraison :

LABORATOIRE DE PARASITOLOGIE ET MYCOLOGIE
PLATEFORME DE BIOLOGIE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
2 rue Angélique Ducoudray – BP 37013
21070 DIJON Cedex

Joindre impérativement à l'envoi :

- ✓ Pour les laboratoires ou hôpitaux extérieurs, la fiche d'accompagnement des prélèvements transmis au CHU (http://mp-ptb.chu-dijon.fr/gallery_files/site/2/163.pdf)
- ✓ Les photocopies des résultats sérologiques antérieurs et la fiche de renseignements cliniques complétée (6143-PREA-IM-8198)
- ✓ Une ordonnance ou la feuille de prescription du CHU de Dijon.

Rappel : Schéma de rappel du triple emballage :

Schéma simplifié d'un triple emballage (selon normes de la classe 6.2. de l'O.N.U.)

